

Certificate of advanced studies (CAS)

Innovation pour l'Enseignement des mathématiques

Formation continue certifiée

15 crédits ECTS

www.hepl.ch/cas-innomath

Haute école pédagogique
du canton de Vaud

Année académique
2026-2028

hep/



Table des matières

Préambule	4
Introduction	4
Formations continues certifiées de la HEP Vaud	5
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5
Séance d'information	5
Présentation générale	6
Compétences travaillées	6
Public cible	6
Organisation des études	6
Programme de la formation	8
Calendrier de la formation	11
Structure modulaire du programme	12
Tableau de correspondance entre les modules et les compétences visées	12
Principe de l'évaluation	12
Evaluation des modules et du cursus	13
Frais d'inscription et taxes	13
Admission et services HEP	14
Conditions d'admission	14
Procédure d'inscription à la formation	14
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s	15
Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs	15
Carte d'inscription	
Conditions en cas de désistement	15
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	15
Campus de la HEP Vaud	16
Base juridique	16

Dernière modification le 06.02.2026

Introduction

Ce CAS est destiné aux enseignantes et enseignants de l'école obligatoire désirant participer à l'amélioration de l'enseignement des mathématiques dans leur établissement.

Suite à la « Mission Maths » conduite en 2018-2019 dans le canton de Vaud, dont l'objectif était de cerner comment l'enseignement des mathématiques pourrait être amélioré dans l'école vaudoise, deux séries de mesures ont été prises, l'une destinée aux élèves (création de laboratoires de mathématiques dans les établissements, mise en place d'un cours facultatif, développement d'outils numériques pour le calcul), et l'autre dédiée à la formation des enseignantes et enseignants. C'est dans le cadre de cette dernière que ce nouveau CAS est proposé par la HEP Vaud.

Cette formation s'adresse aux enseignantes et enseignants de l'école obligatoire et vise trois objectifs :

- Proposer une formation avancée en mathématiques et en didactique des mathématiques ;
- Développer des pratiques innovantes pour l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques à l'école obligatoire ;
- Soutenir l'émergence de projets collectifs d'enseignantes et d'enseignants au sein des établissements scolaires.

Ainsi, les contenus abordés dans ce CAS toucheront d'une part les mathématiques et leur didactique et d'autre part l'organisation et l'accompagnement de projets pédagogiques innovants au sein d'un établissement.

Les participantes et participants seront amenés à développer des projets innovants d'enseignement des mathématiques avec leurs élèves et dans leur établissement. Un accompagnement de ces projets sera organisé, autant avec les formatrices et formateurs du CAS qu'avec les autres participants et participantes qui partageront et discuteront de leurs projets, voire qui les construiront de manière collaborative.

La formation permet aux participantes et participants de renforcer leur participation active dans tout ce qui touche à l'enseignement des mathématiques dans leur établissement. Elle les amène également à développer des compétences leur permettant d'analyser les demandes des élèves ou des collègues, de définir et réguler leur propre implication, et d'intervenir de diverses manières soit dans leur classe soit avec leurs collègues au niveau de d'un ou de plusieurs degrés d'enseignement.

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS Innovation pour l'enseignement des mathématiques. Dispensé depuis 2021 à la HEP Vaud, ce programme de 2026 correspond à la troisième édition du CAS.

Lieu de la formation

Haute école pédagogique du canton de Vaud
Av. de Cour 33, Av. des Bains
21 et Sébeillon 1
1014 Lausanne

Direction

Responsable du programme cas innovation pour l'enseignement des mathématiques (innomath)
Stéphane Clivaz, UER
«Didactiques des mathématiques et des sciences de la nature» (MS)

Responsable du pilotage des formations FCC

Amaury Daele, responsable FCC
Laura Bachmann, coordination FCC
Ania Tadlaoui-Brahmi, coordination FCC

Equipe pédagogique

Formatrices et formateurs issus-es pour l'UER « Didactiques des mathématiques et des sciences de la nature » (MS)

Stéphane Clivaz
Valérie Batteau
Martine Balegno
Marie-Line Gardes
Stéphanie Dénervaud
Jimmy Serment
Michel Deruaz
Jana Trgalova

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme est proposé par la Filière de formation continue certifiée et l'Unité d'enseignement et de recherche « Didactiques des mathématiques et des sciences de la nature » (MS).

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS), de 10 à 29 crédits ECTS
- Diploma of Advanced Studies (DAS), de 30 à 59 crédits ECTS
- Master of Advanced Studies (MAS), dès 60 crédits ECTS

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud sont l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes. Pour ce faire, elles se fondent notamment sur les principes suivants:

- Former des professionnelles et professionnels capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats ;
- Former des professionnelles et professionnels capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques ;
- Prendre en compte l'expérience des participantes et participants, l'environnement socioprofessionnel de chacune et chacun et les conditions d'exercice de sa pratique ;
- S'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives ;
- Faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger ;
- Favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées de chacune et chacun afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel ;
- Offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation ;
- Inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

Séance d'information

La séance d'information aura lieu le mardi 3 mars 2026 à 17h30, en ligne (lien disponible sur le site internet du CAS) ou en présentiel à la HEP Vaud salle C33-514.

**Formatrices et formateurs
issus pour l'UER «
Développement de l'enfant à
l'adulte » (DV)**

Marco Allenbach
Gérard Aymon
Roselyne Gemmiti
Martial Girardet
Nathalie Lemieux
Caroline Letor

Liens utiles

- [Informations admissions](#)
- [Formulaire d'admission](#)
- [Questions fréquentes](#)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les participantes et participants seront capables de :

En termes de connaissances et compréhension :

1) identifier les enjeux de l'enseignement des mathématiques en lien avec le PER.

Du point de vue de l'application des connaissances et de la compréhension :

- 2) lier le travail de préparation, de conduite et d'observation de leçons au développement des connaissances professionnelles pour enseigner les mathématiques ;
- 3) engager une démarche de travail collaboratif permettant le développement des connaissances professionnelles pour enseigner les mathématiques au sein de son établissement scolaire, en reconnaître les limites et envisager une mise en oeuvre ;
- 4) contribuer au développement collectif de pratiques innovantes au sein de son établissement.

Savoir-faire en termes de communication :

- 5) identifier les informations selon leur pertinence et les communiquer de manière adéquate ;
- 6) développer des relations coopératives avec les autres acteurs de l'école et ses partenaires ;
- 7) se positionner, du point de vue de l'enseignement des mathématiques, au sein de l'établissement.

Du point de vue de la capacité d'apprentissage en autonomie :

- 8) prendre conscience des liens entre sa pratique de l'enseignement des mathématiques et le développement de ses compétences professionnelles.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

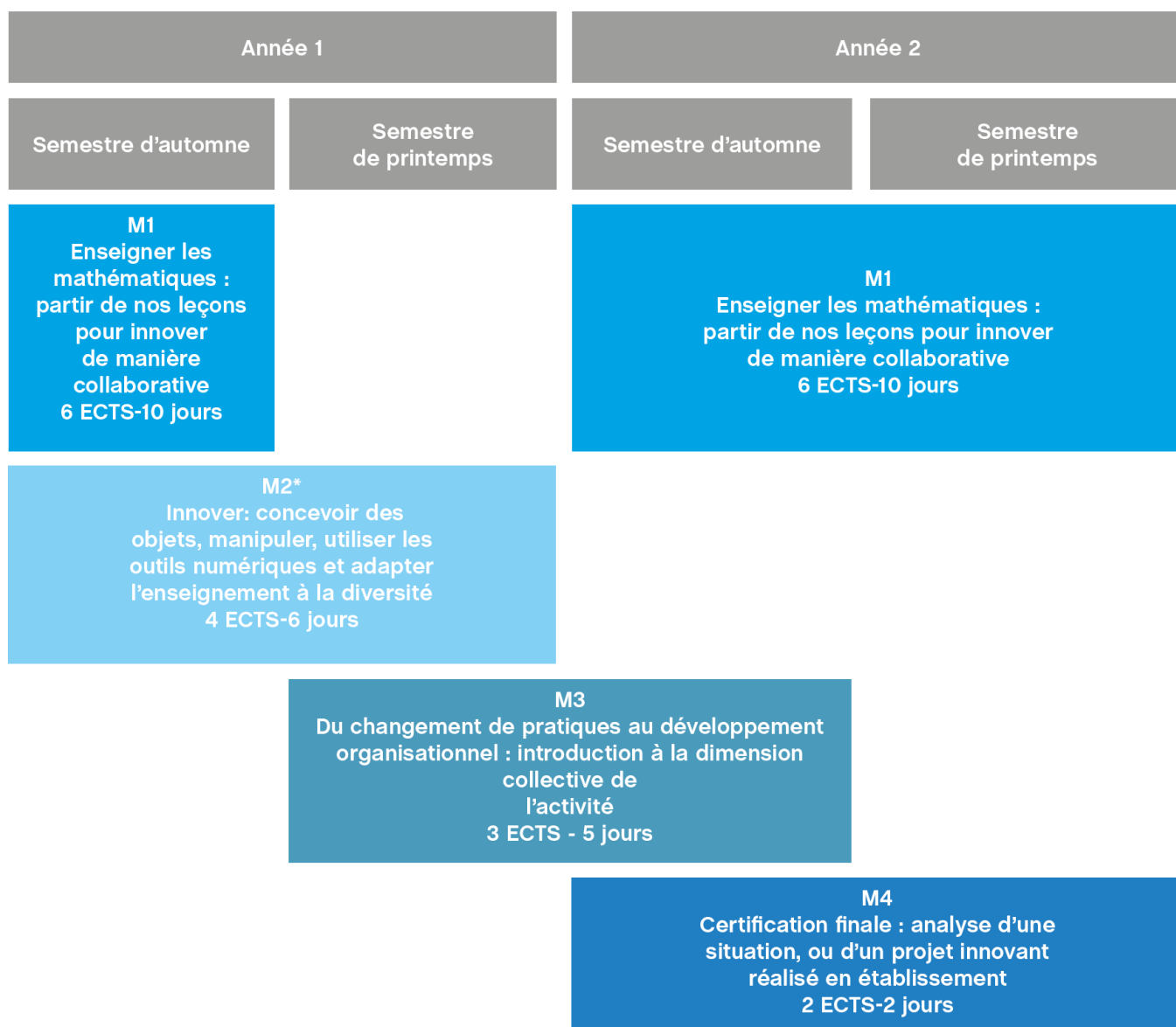
Ce programme de formation CAS est ouvert à toute personne enseignante romande de l'enseignement obligatoire. Le module 2 est ouvert aux auditrices et aux auditeurs.

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de trois modules respectivement de 6, 4 et 3 crédits ECTS et d'un module transversal de certification qui compte 2 crédits ECTS, pour un total de 15 crédits ECTS.

Le CAS est un programme qui se réalise à temps partiel, généralement à raison d'un jour et demi de cours par mois. Il représente environ 450 heures de travail dont environ 180 heures de cours à la HEP Vaud.

La durée standard du programme est de deux années. Cette période peut, au maximum, être doublée, congés éventuels compris, sous réserve de la réouverture du CAS (cas particuliers réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité.



* Module ouvert aux auditrices et auditeurs

Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2026-2028

Programme de la formation

Module INNOM100 - Enseigner les mathématiques: partir de nos leçons pour innover de manière collaborative - 6 ECTS

Intervenantes et intervenants

Stéphane Clivaz
Valérie Batteau
Martine Balegno
Marie-Line Gardes
Michel Deruaz

Ce module se compose de quatre unités de formation. Il vise à développer chez les participantes et participants des compétences en mathématiques et en didactique des mathématiques. L'objectif de ce module est de proposer aux enseignantes et enseignants de prendre du recul sur les connaissances mathématiques enseignées à l'école obligatoire. Il permet, en quelque sorte « de ré-apprendre ce que l'on sait déjà ». Le développement de ces connaissances mathématiques et didactique permettra ainsi d'offrir aux enseignantes et enseignants plusieurs choix didactiques quant aux explications qu'elles ou ils proposent à leurs élèves. Ce module sera donné sous la forme de lesson study (www.hepl.ch/3LS).

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
INNOM100-1	Introduction	1	-	-	-
INNOM100-2	1er cycle de LS	3	-	-	-
INNOM100-3	2ème cycle de LS	-	-	3	-
INNOM100-4	3ème cycle de LS	-	-	-	3
	Total	4	-	3	3

Compétences travaillées

1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7

Modalités pédagogiques et de certification

Ce module sera constitué des trois cycles de lesson study. Le choix des contenus mathématiques travaillés sera fait en collaboration entre les participantes et participants et les formatrices et formateurs du modules. La formation aura lieu par demi-journées de travail en présentiel en alternance avec des séances de 2 heures en travail collectif à distance.

Certification

La rédaction des plans de leçons par les participantes et participants fera office de certification de ce module. Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et les participants seront en mesure :

- de construire des leçons et des séquences de mathématiques ;
- d'observer et d'analyser des leçons de mathématiques du point de vue de l'influence des choix d'enseignement sur l'apprentissage des élèves ;
- de mettre en œuvre des outils de didactique des mathématiques dans leur enseignement ;
- d'utiliser ces outils pour comprendre les enjeux de l'enseignement des connaissances mathématiques du PER ;

de travailler en collaboration avec les collègues de leur établissement pour contribuer à l'évolution de l'enseignement des mathématiques dans l'établissement.

Contenus

- Connaissances mathématiques en lien avec l'enseignement
- Didactique des mathématiques
- Liens entre le Plan d'étude romand (PER), les Moyens d'enseignements romands (MER) et les connaissances didactiques
- Analyse, conception et adaptation de situations d'enseignement et d'apprentissages mathématiques

Module INNOM200 - Innover: concevoir des objets, manipuler, utiliser les outils numériques et adapter l'enseignement à la diversité - 4 ECTS

Intervenantes et intervenants

Stéphanie Dénervaud
Marie-Line Gardes
Jimmy Serment
Jana Trgalova

Ce module propose aux participantes et aux participants un ensemble d'instruments leur permettant d'innover dans l'enseignement des mathématiques que cela soit dans les formes d'enseignement, de préparation de l'enseignement ou de collaboration avec les collègues.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
INNOM200-1	Enseigner les mathématiques en manipulant des objets	1	0,5	-	-
INNOM200-2	Concevoir un laboratoire de mathématiques dans son établissement	1	0,5	-	-
INNOM200-3	Enseigner les mathématiques avec des outils numériques	0,5	1		
INNOM200-4	Adapter son enseignement des mathématiques à la diversité des élèves	-	1,5	-	-
	Total	2,5	3,5	-	-

Compétences travaillées

1, 2, 5 et 6

Modalités pédagogiques et de certification

Apports théoriques, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, échanges entre participant-e-s et analyse de situations.

Certification

À la fin du 3ème semestre, un dossier de présentation d'une séquence innovante pour enseigner/apprendre des mathématiques sera déposé. Des consignes détaillées seront remises aux participant-e-s au début de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et les participants seront en mesure :

- d'interroger et de comprendre la créativité de l'élève dans la construction de connaissances mathématiques ;
- de mettre en œuvre leur propre créativité dans la conception de séquences mathématiques innovantes ;
- de concevoir et d'analyser des artefacts, matériels ou numériques, en tant que médiateurs de connaissances mathématiques ;
- d'analyser et d'adapter des dispositifs d'enseignement et d'apprentissages visant à répondre à des difficultés d'apprentissage en mathématiques ;
- de concevoir et d'analyser des dispositifs d'enseignement et d'apprentissages mobilisables à différents niveaux de connaissances mathématiques dans une perspective inclusive ;
- de prévoir la conception d'un laboratoire de mathématiques au sein de leur établissement ;

- de questionner les apports d'outils numériques à l'apprentissage et l'enseignement des mathématiques ;
- de concevoir et mettre en œuvre des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage mobilisant un ou des outils numériques.

Contenus

- Créativité et conceptualisation en mathématiques
- Approche instrumentale
- Enjeux sémiotiques
- Identification de contraintes et adaptation
- Analyse, conception et adaptation de situations d'enseignement et d'apprentissage mathématiques, mobilisant ou non des outils numériques

Module INNOM300 - Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité - 3 ECTS

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
INNOM300-1	Cadrage et apports conceptuels	-	1.5	1	-
INNOM300-2	Séminaires de travail intersectoriels	-	1	1.5	-
	Total	-	2.5	2.5	-

Intervenantes et intervenants

Formatrices et formateurs

issus pour l'UER «

Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)

Marco Allenbach

Gérard Aymon

Roselyne Gemmiti

Martial Girardet

Nathalie Lemieux

Caroline Letor

Compétences travaillées

3, 4, 6

INNOM300-1 : Cadrage et apports conceptuels

L'intention de ce cours est d'apporter un cadrage théorique sur la thématique du développement des pratiques et du développement organisationnel, avec des intervenantes et intervenants de plusieurs pays apportant conjointement une large expérience dans le domaine. Seront présentées et travaillées, entre autres, les notions de soutien au développement de l'activité, de changement émergent, de partage des préoccupations et de leadership partagé.

INNOM300-2 : Séminaires de travail intersectoriels

Ce cours a comme intention :

- d'accompagner le développement des projets et des pratiques des participantes et des participants, en prenant en considération les particularités de leurs environnements professionnels et des fonctions qu'elles ou qu'ils occupent ;
- d'identifier les aspects fondamentaux du développement professionnel et organisationnel, ainsi que les enjeux liés à ces types de changement, à travers les échanges entre acteurs impliqués dans des thématiques diverses ;
- de réfléchir aux possibilités de coordination, d'articulation et de synergie entre les divers projets portés conjointement au sein des établissements scolaires ;
- d'expérimentation de dispositifs structurés d'échanges en collectif, soutenant le développement professionnel des participantes et des participants.

Module INNOM400 - Certification finale: analyse d'une situation, ou d'un projet innovant réalisé en établissement - 2 ECTS

Intervenantes et intervenants
Stéphane Clivaz

Ce module permet d'intégrer dans un travail de certification les différents apports de l'ensemble de la formation suivie.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
INNOM400-1	Travail de certification finale	-	-	1	1
	Total	-	-	1	1

Compétences travaillées

1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8

Modalités pédagogiques et de certification

Un accompagnement sous forme de séminaires est organisé.

Le travail de certification finale sera réalisé seul ou à deux. Il pourra porter sur la description d'une situation en particulier, avec une partie théorique référencée et une analyse établissant des liens entre la théorie et la pratique ou alors sur la mise en œuvre concrète d'un projet innovant, par exemple dans un établissement ou dans un projet de formation continue destiné à des enseignants.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises aux participantes et participants au début de la formation. Il sera possible de commencer ce travail de certification dès le deuxième semestre de formation

Acquis de formation

Le travail de certification finale vise, pour les participantes et les participants, à l'intégration des compétences travaillées dans la formation.

Calendrier de la formation

La formation aura lieu de **septembre 2026 à juin 2028**. Un calendrier précis indiquant les dates et les salles sera communiqué aux personnes admises.

Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègre diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en oeuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participantes et participants au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences	ECTS
INNOM100	Enseigner les mathématiques: partir de nos leçons pour innover de manière collaborative	1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7	6
INNOM200	Innover: concevoir des objets, manipuler, utiliser les outils numériques et adapter l'enseignement à la diversité	1, 2, 5 et 6	4
INNOM300	Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité	3, 4, 6	3
INNOM400	Certification finale: analyse d'une situation, ou d'un projet innovant réalisé en établissement	1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8	2

Principe de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participantes et participants de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participantes et participants sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilans réflexifs, exercices pratiques, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

Évaluation certificative

A l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modules font l'objet d'une évaluation certificative et reçoivent une validation (mention acquis ou non acquis).

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participantes et participants.

Evaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant-e-s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participant-e-s est conduite par le Pôle Enquêtes pour la Formation et le Pilotage et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du/de la responsable du CAS ou de la filière de la formation continue certifiée toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : **CHF 100.-**

Coût pour l'ensemble du CAS : **CHF 7' 500.-**

En principe, la finance de formation est divisée en parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive 02_01](#), article 13 ; etudiant.hepl.ch/directives).

ADMISSION ET SERVICES HEP

Conditions d'admission

Sont admis-es au programme de formation, les candidates et candidats :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau bachelor (ou titre jugé équivalent) ;
- pouvant faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

Admission sur dossier

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, elle ou il peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne ([Directive 05_03](#) ; etudiant.hepl.ch/directives).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de **CHF 300.- non remboursable**.

Renseignements auprès du conseil aux études

Tél. : [+41 21 316 92 70](tel:+41213169270)

Mail : participants-fcc@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Inscription en ligne candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à fournir en ligne:

- curriculum vitae
- copie du titre requis à l'admission
- justificatif du paiement de la finance d'inscription si pas payée en ligne à l'inscription
- préavis favorable de sa direction pour les candidats DFJC. PDF à télécharger lors de l'inscription en ligne

Le processus peut être repris et modifié tant que l'envoi final n'a pas été effectué. Le délai d'inscription est fixé au **30 avril**.

Les inscriptions restent ouvertes si des places sont encore disponibles. La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidatures sont retenues conformément au [règlement des études menant à un CAS, DAS MAS](#). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.- **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom " Finance Inscription_Nom_Prénom "**.

Ce paiement peut être directement effectué au moment de l'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission. Les candidates et candidats sont informés directement dans le dossier de suivi en ligne.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique. Elle permet la prise en compte de crédits de formation obtenus dans le cadre d'une autre formation abordant des compétences similaires ([Directive 05_04](#)). Cette demande a lieu une fois en début de formation et au plus tard jusqu'au **31 août**.

Les diplômées et diplômés du CAS PF bénéficient d'une prise en compte des études déjà effectuées de 2 ECTS.

Renseignements auprès du conseil aux études

Tél.: [+41 21 316 92 70](tel:+41213169270)

Mail: participants-fcc@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation de son Service employeur, les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, du SESAF ou d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le SESAF bénéficient :

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation ;
- des conditions de décharge fixées par la décision du Département de la formation (renseignements et informations auprès de son service employeur) ;
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

La prise en charge du coût de formation des professionnelles et professionnels de la HEP Vaud est régie par la [Directive 03_16](#). La procédure s'effectue auprès du service RH de la HEP Vaud.

Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur. Seul le module 2 est ouvert aux auditrices et aux auditeurs.

Cette inscription se fait auprès de la Filière Formation continue, au plus tard le 31 août pour le semestre d'automne et le 15 décembre pour le semestre de printemps. Le nombre d'auditrices et d'auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Les frais de cette inscription s'élèvent à CHF 400.- par semestre.

Conditions en cas de désistement

L'engagement dans le programme de formation est ferme dès la validation du dossier de candidature. En cas de désistement annoncé un mois avant le début de la formation, la facture est annulée. En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation, la finance de formation du semestre concerné est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque la participante et le participant a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, la participante ou le participant peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Le Campus de la HEP Vaud vous offre une diversité de services:

- [Activités culturelles et sportives](#)
- [Mobilité](#)
- [Bibliothèque](#)
- [Restaurant](#)

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique fait foi.

[Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(LHEP\)](#)

[Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(RLHEP\).](#)

[Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS \(RAS\)](#)

[Directive 05_65 du programme de formation menant au Certificate of Advanced Studies en « Innovation pour l'Enseignement des Mathématiques »](#)